Kilian Schindler Excellence Award

Règlement de prix

Préambule
Afin d'honorer la mémoire de Monsieur Kilian Schindler, doctorant en management de la technologie à l'EPFL, qui est décédé le 16 mai 2020, la famille Schindler offre un prix destiné à récompenser des doctorants du Programme doctoral en management de la technologie.

En considération de ce qui précède, l'EPFL institue, en l'honneur de Monsieur Kilian Schindler, le « *Kilian Schindler Excellence Award* ». Afin d'en régler les modalités, elle se dote du règlement qui suit :

Art.1 But
Le Kilian Schindler Excellence Award est destiné à récompenser annuellement un doctorant du Programme doctoral en management de la technologie (Programme doctoral EDMT) au sein du Collège du management de la technologie de l'EPFL, qui s'est distingué par une thèse remarquable.

Art. 2 Prix décerné
1. Le montant du prix est indivisible et s'élève à CHF 3'500.-. Il est alimenté par le fonds du même nom destiné à cet effet. La famille Schindler en est la donatrice.
2. Le prix est décerné annuellement par un jury. Il ne peut y avoir qu'un lauréat.
3. Si le jury estime qu'aucun projet ne répond de façon pertinente aux critères définis à l'art. 1, le prix n'est pas décerné.
4. Le prix est remis au lauréat lors d'un événement organisé à l'EPFL.

Art. 3 Candidature
1. Est candidat, tout doctorant du Programme doctoral EDMT qui a réussi l'examen oral et dont la thèse a été acceptée durant l'année courant du 1er septembre au 31 août.
2. La thèse primée doit être accessible au public.
3. La thèse de doctorat, les rapports des membres du jury de thèse, ainsi que le procès-verbal de l'examen oral des doctorants concernés à l'al. 1 sont fournis par le Programme doctoral EDMT au jury.

Art. 4 Jury
1. Le jury est constitué de trois membres :
   - le Directeur du Programme doctoral EDMT;
   - deux directeurs de thèse du Programme doctoral EDMT, dont l'un est désigné président.
2. Chaque thèse candidate est évaluée par deux membres du jury, qui lui attribuent chacun une note de 1,00 à 6,00, arrêtée au quart de point. Les membres du jury ayant supervisé la thèse d'un candidat ne peuvent l'évaluer et la noter.
3. Le prix est remis au candidat qui a obtenu la meilleure moyenne pondérée des deux notes attribuées par deux membres du jury. En cas d'égalité, le Directeur du Programme doctoral EDMT choisit le lauréat. Si le Directeur du Programme doctoral EDMT a supervisé la thèse de l'un des candidats à égalité, un membre du corps enseignant du Collège du management de la technologie de l'EPFL ou un expert externe, qui n'est pas rémunéré, choisit le lauréat.
4. Le président est responsable de l'organisation du jury et du suivi du processus de décision.
5. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Art. 5 Attestation
Une attestation de prix, préparée par le service académique, est signée par le Président de l'EPFL et le Directeur du Programme doctoral EDMT.

Art. 6 Dispositions finales

1. Le Kilian Schindler Excellence Award est décerné la première fois en 2020.
2. Le présent règlement est résiliable pour la fin de chaque année civile, à partir du 1er janvier 2025.

Pour le Fonds Kilian Schindler Excellence Award :

Dr. Eduardo Schindler

Pour l'EPFL :

Prof. Martin Vetterli, Président de l'EPFL

Prof. Thomas A. Weber, Directeur du Programme Doctoral EDMT

Lausanne, le 18 Septembre 2020